

# **INFORMATION AUX ADMINISTRISTRES**

## **ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

### **CONCERTATION PUBLIQUE**

**La Commune de Massay lance une concertation au sujet des Zones d'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable (ZAENR) envisagées sur son Territoire. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'engagement en faveur du développement durable et de la transition énergétique, contribuant ainsi au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.**

**La mise en place des zonages pour les EnR dans les communes facilitera, entre autres, les démarches administratives pour les porteurs de projet qui peuvent être les propriétaires ou des investisseurs.**

#### **Consultation Publique**

**Nous vous proposons de recueillir vos remarques, observations ou questions sur les zones proposées :**

**Du vendredi 12 avril 2024 au vendredi 26 avril 2024 par courriel à [mairie.massay@mairie-massay.fr](mailto:mairie.massay@mairie-massay.fr) ou directement en mairie, aux heures d'ouverture.**

**Nous vous remercions par avance de votre participation.**

**Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la concertation ne pourront être prises en compte.**

**A l'issue de la concertation, la Commune dressera un bilan de cette concertation, qui sera ensuite mis en ligne sur le site internet de la Commune.**

**Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Commune et affiché en Mairie dès l'ouverture de la concertation.**